



Dossier suivi par : Stéphanie Braud
Chargée de missions « eau » - Animatrice du contrat de rivière Tarn-amont
Tél. 04 66 48 17 15 – contrat-tarn-amont@orange.fr

REUNION GROUPE DE TRAVAIL ANIMATIONS SCOLAIRES
ACTUALISATION DU PROGRAMME 2013-2014
09 AVRIL 2013 – SAINTE-ÉNIMIE

Étaient présents :

- Éducation Nationale : Philippe Godé, conseiller pédagogique, circonscription de Florac ;
- Centre permanent initiatives pour l'environnement (CPIE) du Rouergue : Marie-Hélène Julhes, directrice ;
- Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) de la Lozère : Grégory Richard, animateur ;
- Parc national des Cévennes (PNC) : Marie-Hélène Da Costa, technicienne « accueil et animation » ;
- Réseau d'éducation à l'environnement de la Lozère (Réel) : Marie-Laure Girault, animatrice ; Olivier Kania, coordinateur ;
- Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses : Stéphanie Braud, chargée de mission « eau », animatrice du contrat de rivière du Tarn-amont.

Étaient excusés :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : Catherine Adnet, coordonnatrice territoriale, délégation de Rodez ; Anne Trouche, chargée d'interventions, délégation de Rodez ;
- Éducation Nationale : Corinne Cros, IEN de Saint-Affrique ; Éric Ciabrini, IEN¹ Marvejols ; Philippe Cogoluègues, IEN Mende ; Alain Jacquet, professeur coordonnateur éducation artistique et culturelle pour l'enseignement secondaire, direction académique de la Lozère ;
- Parc national des Cévennes (PNC) : Marie-Hélène Gravier, chef du service tourisme, culture et information.

Diapo n°2

M^{me} Braud remercie les personnes présentes et rappelle les points à l'ordre du jour de la réunion :

- rappel de l'objectif de l'action C1-2 « assurer l'animation en milieu scolaire » et de son déroulement,
- état d'avancement de l'action,
- perspectives 2013-2014.

RAPPEL DE L'OBJECTIF ET DU DÉROULEMENT DE L'ACTION C1-2 « ASSURER L'ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE »

Diapo n°3

M^{me} Braud explique que cette action s'inscrit dans le cadre du volet communication du contrat de rivière Tarn-amont. Elle rappelle qu'en parallèle la sensibilisation se fait à travers divers outils afin de toucher un maximum de personnes (scolaires, riverains, touristes, professionnels du tourisme, élus, etc.). On peut citer notamment la réalisation d'un site internet qui devrait être en ligne en milieu d'année 2013, la sortie du premier numéro de la lettre d'information « Au fil du Tarn... » qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres de 23 170 foyers du bassin versant et l'organisation d'un après-midi de nettoyage des berges le 13 avril sur la commune de Sainte-Énimie.

Diapo n°4

L'objectif de l'action C2-1 « assurer l'animation milieu scolaire » est de sensibiliser, d'impliquer et de faire comprendre aux enfants les problématiques liées à l'eau via l'expérimentation et le jeu, le but étant qu'ils

¹ Inspecteur de l'Éducation Nationale

deviennent des citoyens responsables et respectueux vis-à-vis des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Diapo n°5

Lors de la rédaction du contrat de rivière, il a été décidé en concertation, de proposer dans le volet communication une fiche dédiée aux scolaires. Suite à la signature du contrat de rivière en janvier 2011, le programme d'animations scolaires a été co-construit avec les divers partenaires concernés (Éducation Nationale, Parc national des Cévennes, Réel48, CPIE du Rouergue et CPIE Causse méridionaux) et son contenu a été défini sur la base des propositions transmises par chacun à la cellule d'animation du contrat de rivière.

La mise en œuvre de l'action a été ralentie en raison de divers contretemps à la fois techniques, humains et financiers.

Finalement, en septembre 2012 l'ensemble des écoles et collèges, publics et privés, du bassin Tarn-amont ont été destinataires de la plaquette de présentation du programme d'interventions, accompagnée d'un bulletin réponse papier. Les écoles et collèges ont parfois été relancés par téléphone ou par mail.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION C2-1

Diapo n°6

Le montant total de l'action est estimé à 29 041 € correspondant à un totale de 140 demi-journées potentiellement réalisables sur la période scolaire 2012-2013 (80 demi-journées en Aveyron soit 16 400 € et 60 demi-journées en Lozère soit 12 300 €). Cette action est soutenue financièrement, à hauteur de 76%, par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon et les Conseil généraux de l'Aveyron et de la Lozère.

Les 6 946 € d'autofinancement sont ensuite reportés d'une part sur les 69 communes du bassin Tarn-amont, dans le cadre de conventions qui doivent être prochainement mises en place. En effet, le Syndicat mixte du Grand Site qui est maître d'ouvrage de l'action ne dispose pas de fonds propres. La participation financière demandée aux communes (2046 €), ajoutée à celle des autres partenaires financiers, cités auparavant, permet d'atteindre un taux de financement de 83 %, ce qui est notable. Le montant restant à autofinancer, soit 4 900 € pour 140 demi-journées, sera demandé aux écoles et collèges, publics et privés, qui auront bénéficié d'interventions, via une participation de 35 € par demi-journée.

Diapo n°7 (modifiée suite à la réunion)

Concernant le nombre d'interventions prévues cette première année, neuf écoles avaient fait une demande d'intervention. M^{me} Girault indique que deux écoles, qui avaient fait une demande en septembre, ne participeront finalement pas. L'école de Barre-des-Cévennes, pour des raisons de cohérence avec le programme du cycle I, et l'école de Bédouès, qui passera finalement par un dispositif CEEL². De ce fait, pour l'année scolaire 2012-2013, sept écoles entrent dans le cadre du programme d'animations du contrat de rivière (environ 300 élèves sont concernés en Lozère et en Aveyron), ce qui représente une quarantaine de demi-journées programmées. M^{me} Da Costa informe les participants que le PNC interviendra sur le thème de l'eau, dans le cadre de son propre programme, au sein de l'école de Hures-la-Parade.

PERSPECTIVES 2013-2014

Diapos n°8 et 9

QUESTION DE LA GRATUITE DES INTERVENTIONS

M^{me} Girault estime que la non-gratuité des interventions pour les écoles est, à l'heure actuelle, un frein pour le développement de la sensibilisation. M^{me} Julhes explique que, d'après son retour d'expérience, dans le cadre d'autres contrats de rivière, les demandes d'interventions n'étaient pas plus nombreuses

² Contrat éducation environnement Lozère, dispositif d'aides du Conseil général de la Lozère pour les projets d'éducation à l'environnement destinées aux écoles et associations

dans le cas où les interventions étaient gratuites par rapport à des interventions payantes. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les écoles publiques, la commune finance le fonctionnement et le reste est financé par l'association de parents d'élèves. Elle précise que, dans le cas d'autres interventions du CPIE, la facturation est adressée aux écoles qui s'organisent ensuite comme elles le souhaitent pour la prise en charge des frais.

M^{me} Girault pense qu'il faut bien voir quels objectifs ont pour but. Est-ce qu'on veut vraiment sensibiliser un maximum d'écoles ? Est-ce qu'on veut juste apporter un petit plus en termes de programme de sensibilisation ? Par conséquent, est-il plus intéressant d'avoir une réflexion sur la gratuité des interventions ou est-ce que l'on continue à demander une participation de 35 € par demi-journée aux écoles et collèges ?

M^{me} Julhes précise que dans les cas qu'elle connaît, sur d'autres contrats de rivière, il y a quand même une part qui reste à la charge de l'école notamment tout ce qui est transport.

→ ***S'il est possible de rendre les interventions gratuites pour les écoles, le mentionner dans les plaquettes de présentation qui seront rééditées pour la rentrée 2013-2014 / cellule d'animation du contrat de rivière***

M^{me} Braud s'interroge sur le fait que la gratuité puisse favoriser une attitude consumériste de la part des enseignants. M. Godé explique que les enseignants sont des responsables pédagogiques et en quelque sorte des maîtres d'œuvre. Il ajoute que, par ailleurs, les inspections académiques sont très vigilantes face à un éventuel abus d'interventions extérieures. M^{me} Da Costa explique que pour ce qui est des animations réalisées par le PNC, les écoles doivent présenter un projet pédagogique au moment de la demande.

M. Godé explique, qu'en Lozère, il existe un dispositif appelé contrat éducation environnement Lozère (CEEL), mis en place par le Conseil général, qui permet aux écoles de financer 60 à 80% de leur projet. Cependant, l'arrivée du programme d'animations scolaires, proposé dans le cadre du contrat de rivière Tarn-amont, a semé la confusion et a notamment posé la question de la superposition de ces deux dispositifs de financement. M. Cogoluègues lui a rapporté que les membres de la commission avaient considéré que la superposition des deux dispositifs financiers n'était pas possible en l'état actuel des choses. M^{me} Braud explique que le syndicat mixte du Grand Site avait étudié la possibilité de monter le plan de financement de l'action en faisant appel au dispositif CEEL. Seules les écoles et les associations sont éligibles et pour des montants bien inférieurs à ce qui est demandé sur cette action. Le syndicat ne pouvant prétendre au CEEL, une demande de subvention exceptionnelle a été faite auprès du Conseil général de la Lozère. Elle ajoute que, selon elle, les deux dispositifs pourraient se compléter et permettre la prise en charge des 35 € par demi-journée et / ou les frais de transport.

M. Kania explique que le même problème se pose avec les actions sur le tri et les déchets. Selon lui, cette question de superposition / complémentarité des dispositifs mérite réflexion pour mieux considérer les modes de financement des projets menés par les enseignants.

M^{me} Girault fait part à M^{me} Braud du fait que la participation aux réunions en groupe de travail, si elles se multiplient, pose un problème de financement. M^{me} Braud indique qu'elle essaiera de tenir compte de ces journées ou demi-journées de coordination dans les plans de financement.

→ ***Pour 2013-2014, voir comment le coût des journées du groupe de travail peuvent être mieux prises en compte dans le plan de financement / cellule d'animation du contrat de rivière***



FORMATION DES ENSEIGNANTS

Concernant la mise en place de formations destinées aux enseignants, M. Godé considère que tout ce qui est dans le programme d'animation, proposé dans le cadre du contrat de rivière, et qui peut être réalisé en classe peut-être fait par l'enseignant.

M^{me} Braud demande dans quel cadre il serait possible de proposer des formations aux enseignants. M. Godé explique que des modules de formations pédagogiques sont prévus les mercredis. Il rappelle qu'il existe de nombreux documents, que des formations ont déjà été faites et que la plus-value des formations serait de vraiment permettre de démêler ce qui est dans les programmes et voir par conséquent ce qui est nécessaire en termes de connaissances et de travail en classe.

M. Godé suggère tout d'abord un module d'une demi-journée afin d'expliquer, d'une part, pourquoi il existe sur le territoire du Tarn-amont des démarches de gestion de l'eau telles que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et le contrat de rivière. Secondement, il faudrait montrer comment peuvent s'accompagner les interventions proposées (financement, etc.). Et également, mettre en évidence comment ces interventions peuvent s'intégrer dans les programmes scolaires nationaux et montrer, avec l'appui des intervenants pédagogiques, qu'il existe des outils.

D'autre part, une deuxième demi-journée pourrait permettre de voir des choses directement observables sur le terrain et réutilisables.

M^{me} Julhes pense que l'essentiel est de faire un zoom sur le territoire. En effet, selon elle, il y a d'une part un certain nombre de connaissances générales que tous les enfants doivent acquérir. D'autre part, il y a les connaissances plus spécifiques que les enfants de ce territoire doivent avoir, des connaissances propres à leur environnement, et c'est peut-être sur cette phase que c'est un peu plus technique.

M. Godé indique que des documents sur le thème de l'eau sont disponibles avec des exemples de progressions assez précises sur les programmes et qu'il les transmettra. Il propose qu'une rencontre soit organisée début septembre entre le PNC, le Réel et l'Éducation Nationale.

M^{me} Braud demande s'il est possible de proposer la formation uniquement aux enseignants concernés sur le bassin Tarn-amont, étant donné que les problématiques sont différentes et que d'autres outils existent sur les bassins versants voisins tels que le Lot-amont ou les Gardons. M. Godé lui répond qu'il est possible de proposer la formation aux enseignants des circonscriptions concernées par ce territoire.

→ **Contactez M. Cogoluègues et M^{me} Cros pour la mise en place d'une formation destinée aux enseignants (définition du plan de formation en mai) / cellule d'animation du contrat de rivière**

→ **Prévoir un encart dans la plaquette de présentation qui sera rééditée à la rentrée 2013-2014 pour indiquer la mise en place d'une formation destinée aux enseignants / cellule d'animation du contrat de rivière**

→ **Organiser une rencontre en septembre entre le PNC, le Réel et l'Éducation Nationale / cellule d'animation du contrat de rivière**



LIVRET PEDAGOGIQUE

Tous les participants souhaitent qu'un document soit mis en place à destination des enfants (livret pédagogique) mais il n'est pas nécessaire de mettre en place des documents communs pour les intervenants, chacun peut continuer à travailler avec ses propres outils et documents.

M^{me} Braud indique que pour cette première année, le projet Hydroflip, proposé en Aveyron, a été rattaché au programme du contrat de rivière Tarn-amont sachant qu'il s'agit d'un outil permettant d'expliquer le fonctionnement particulier du bassin versant calcaire (réseau karstique) et que cela s'intègre parfaitement dans le module A. M^{me} Julhes explique qu'il s'agit d'un outil pédagogique, élaboré par un enseignant en Aveyron, qui est construit comme une enquête policière et qui permet de faire comprendre le fonctionnement du karst aux enfants avec un problème à résoudre : une pollution de l'eau inexplicable dans un village au pied d'une causeuse... D'après elle, ce projet est transposable (livret d'enquête) et demande un appui extérieur car c'est très lourd à mettre en place pour un enseignant seul.

→ **Élaborer un projet de livret pédagogique pour la rentrée 2013-2014 / cellule d'animation du contrat de rivière**

→ **Étudier la possibilité de transposer Hydroflip en Lozère / cellule d'animation du contrat de rivière, CPIE du Rouergue, Réel48, Éducation Nationale**

VALORISATION DU TRAVAIL RÉALISÉ

Concernant le rendu, suite aux animations, M^{me} Da Costa explique que lorsque les agents PNC interviennent dans une classe, une restitution sur le travail réalisé est demandée. Selon elle, il est intéressant d'avoir, par exemple, une page sur un site internet que les enseignants puissent alimenter afin de valoriser ce qu'ils font sur le thème de l'eau. Elle se demande si une restitution est prévue, sous une forme ou sous une autre, et si cela sera mentionné dans la plaquette de présentation envoyée aux écoles. M^{me} Julhes pense qu'il faut peut-être le suggérer sans pour autant le mettre dans la plaquette.

M^{me} Girault précise qu'en termes d'évaluation, elle procède toujours à une évaluation globale en fin de séquence. Elle pense qu'un document d'évaluation des intervenants est une idée intéressante mais qu'en ce qui concerne l'évaluation des élèves, c'est plutôt du ressort des enseignants. M. Godé ajoute qu'il s'agit d'une évaluation formative et sommative. M^{me} Julhes indique que les intervenants du CPIE font quand même une évaluation des élèves. Elle ajoute qu'un modèle d'évaluation existe sur le bassin du Viaur et qu'elle pourra le transmettre à M^{me} Braud.

→ **Transmettre les documents d'évaluation des intervenants, les documents d'évaluation du Viaur / Réel48 / CPIE du Rouergue**

M^{me} Braud explique que pour la valorisation du travail réalisé par les classes qui participeront, dans le cadre du contrat de rivière, elle souhaiterait proposer de diffuser les productions via le futur site internet du bassin Tarn-amont. Par ailleurs, elle demande si dans le cadre des journées « fêtes de l'eau », le travail des élèves ne pourrait pas être présenté (exposition, etc.).

→ **Envisager la possibilité de mettre en ligne, sur le futur site internet du bassin du Tarn-amont, les productions des écoles / cellule d'animation du contrat de rivière**

M^{me} Girault parle de la JDEE³ organisée à Sainte-Énimie cette année. Environ 300 élèves des lycées du département de la Lozère sont concernés par cet événement. Par ailleurs, M. Kania et M. Richard expliquent qu'une fête de l'eau est organisée en partenariat par le Réel et la Fédération de pêche de la Lozère, pour les lycéens. Selon M. Kania cet événement pourrait être étendu à d'autres niveaux que le lycée. M^{me} Girault se demande s'il serait envisageable, via le contrat de rivière, d'obtenir des financements pour la fête de l'eau, si on la proposait aux collégiens ? M^{me} Braud explique que la question pourra être étudiée mais rappelle que le syndicat n'a pas de fond propres et que les actions du contrat rivière sont financées par les communes et les partenaires tels que l'Agence de l'eau, les Conseils régionaux et généraux, etc. sous certaines conditions.

M. Kania se demande s'il est judicieux de multiplier les événements et s'il ne faudrait pas au contraire proposer une journée rassemblement.

M^{me} Julhes explique que sur le Viaur, le syndicat mixte organise une fête de l'eau où des activités sont proposées aux enfants des écoles du bassin versant. Une vingtaine d'animateurs sont présents pour l'occasion, cela demande beaucoup d'organisation. Chaque année le lieu de l'événement est différent.

ORGANISATION POUR LA RENTRÉE 2013-2014

M^{me} Girault considère que la communication en 2012 est arrivée un peu tard. En mai / juin il faudrait déjà contacter les écoles et les relancer à la rentrée.

M. Godé rappelle que les écoles sont très sollicitées par ailleurs.

→ **Prévoir de doubler l'envoi avec dans un premier temps un message par mail en mai / juin et dans un second temps un envoi par courrier fin août / cellule d'animation du contrat de rivière**

M^{me} Da Costa explique que les agents du PNC interviendront uniquement dans les écoles des communes signataires de la charte. Elle précise qu'avec la réorganisation des services au sein du PNC, désormais il y aura un technicien chargé de l'accueil / animation par massif qui travaillera avec quatre agents de terrain. Ces agents pourront faire des interventions dans les classes des communes de l'aire optimale d'adhésion. En dehors de cette aire, l'interlocuteur pour les enseignants sera notamment le Réel48. Elle ajoute que le nombre de gardes va passer de 35 à 16 du fait de la réorganisation et pense que toutes les demandes d'intervention ne pourront peut-être pas être satisfaites. M. Kania propose de réfléchir à la constitution de binômes entre « agents du PNC » et « intervenants Réel » afin de mettre en œuvre le rapprochement dont on parle déjà depuis longtemps (avec concertation sur chacun des projets). M^{me} Da Costa précise que les agents n'interviendront que sur les thématiques se rapportant au module A du programme proposé dans le cadre du contrat de rivière.

→ **Proposer le fonctionnement en binôme « Réel48 - PNC » à M^{me} Gravier / cellule d'animation du contrat de rivière**

M^{me} Braud demande comment sont réparties les interventions sur le thème de l'eau au sein du PNC. M^{me} Da Costa lui explique que sur le thème de l'eau tous les gardes du PNC sont habilités à intervenir mais qu'il existe des personnes « ressources » sur cette thématique. M^{me} Braud souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'harmoniser les programmes proposés par chacun sur le thème de l'eau sur le Tarn-amont.

→ **Harmoniser les programmes existants sur le thème de l'eau / PNC / cellule d'animation du contrat de rivière**

³ Journée départementale d'éducation à l'environnement

DIVERS

M^{me} Girault demande si quelqu'un a remplacé M^{me} Elisabeth Granier qui était en charge de faire le lien entre le PNC et l'Éducation Nationale. M. Godé explique qu'une personne la remplacera dès la rentrée 2013-2014 sur cette mission. En attendant, M^{me} Braud, explique que M^{me} Gravier, après en avoir parlé directement avec elle en 2012, est la personne à contacter sur les projets d'animations en milieu scolaire qui concernent le territoire du PNC.

Concernant la réforme du temps de travail des élèves, en Lozère, pour le moment seule l'école d'Isagnac va passer à la nouvelle organisation horaire. M. Godé explique que chaque commune va mettre en place le rythme scolaire qu'elle souhaite pour ses écoles. M^{me} Julhes indique qu'en Aveyron les maires interrogent déjà les organismes tels que le CPIE du Rouergue pour savoir s'ils pourront assurer les $\frac{3}{4}$ d'heure de la fin de journée.

M. Kania et M. Godé indique qu'à partir de la rentrée 2014, le projet éducatif du développement territorial remplacera le CEEL.

→ **Traiter directement avec les intervenants du Réel48 pour 2013-2014 et dans l'attente d'un remplaçant de M^{me} Granier se rapprocher de M^{me} Gravier au PNC / cellule d'animation du contrat de rivière**

Stéphanie Braud

Chargée de mission « eau », animatrice du contrat de rivière Tarn-amont

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses